Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_89-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/07/2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (28) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (5) : S. HILLION, S. ROUILLARD, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-89	CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX ET MATERIELS : PRESTATION REPAS VILLE DE RENNES	**C. CACHEUX**

ANNEXE 3 – Convention de mise à disposition

Dans le cadre des travaux prévus cet été à la cuisine centrale qui débuteront semaine 31 (du 27 juillet et le 2 août), une convention entre la Ville de RENNES et la commune de BETTON est proposée, afin d'assurer la fabrication des repas. Il est envisagé qu'il prenne fin semaine 35 incluse (du 24 août au 30 août), en vue d'une reprise prévisionnelle d'activité de la fabrication de repas par la commune. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de mise à disposition de locaux et moyens techniques, denrées alimentaires, contenants et fluides par la Ville de RENNES sur cette période.

La Ville de RENNES s'engage ainsi à mettre à disposition de la commune les locaux de la cuisine centrale (EHPAD du Gast et cuisine centrale de Beauregard) et les équipements nécessaires à la fabrication des repas ALSH, micro-crèche et EHPAD pour BETTON. La Ville de RENNES s'engage également à fournir des denrées, des contenants et des fluides.

La commune de BETTON mobilisera quant à elle ses agents pendant la durée de la convention pour assurer la production et la livraison des repas. Elle s'engage par ailleurs à respecter strictement le Plan de Maîtrise Sanitaire en vigueur dans ses établissements.

Cette prestation fera l'objet d'un remboursement par la commune de BETTON à hauteur de 3,69 € par repas fabriqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_89-DE

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition avec la Ville de RENNES
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec la Ville de RENNES.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN